

MA CARTE INTERACTIVE RESTREAU : LE MODE D'EMPLOI

Les arrêtés préfectoraux sécheresse apportent toutes les informations complémentaires, et sont consultables ici. Chaque logo renvoie vers son site internet.

Définitions

Mode d'emploi

Historiques des arrêtés

Je peux cliquer sur les boutons Définitions et Historiques des arrêtés pour plus de précisions.

Comme indiqué dans le titre de la carte, les mesures de restrictions affichées sont celles du jour de consultation et peuvent évoluer le jour suivant.

JE FAIS UNE RECHERCHE AVEC LES MENUS DÉROULANTS DE GAUCHE

1

J'indique l'adresse de prélèvement et je clique sur « ok ». La carte va zoomer sur mon adresse.

2

Je précise si je suis un particulier, un exploitant agricole, une entreprise ou une collectivité/administration.

3

Je précise quel est le type de ressource.

4

Et si je prélève dans une ressource spécifique.

5

Je sélectionne, dans le menu déroulant, l'usage que je souhaite faire (bien utiliser le curseur à droite pour faire défiler tous les choix).

6

L'aperçu me renseigne, à l'adresse saisie, sur le niveau d'alerte relative à la ressource et sur les éventuelles restrictions en vigueur.

Entrer l'adresse de prélèvement

Agde

Je suis

Un particulier

Un exploitant agricole

Une entreprise

Une collectivité

Je prélève dans

Réseau d'eau potable

Eau souterraine : puits ou forage

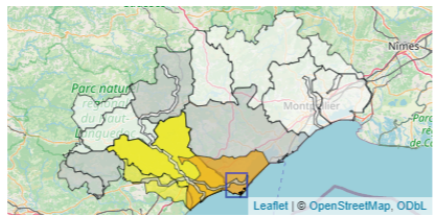
Eau superficielle : cours d'eau

ASA ou BRL

Je prélève directement dans l'Astien

Pour l'usage

Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement ▼



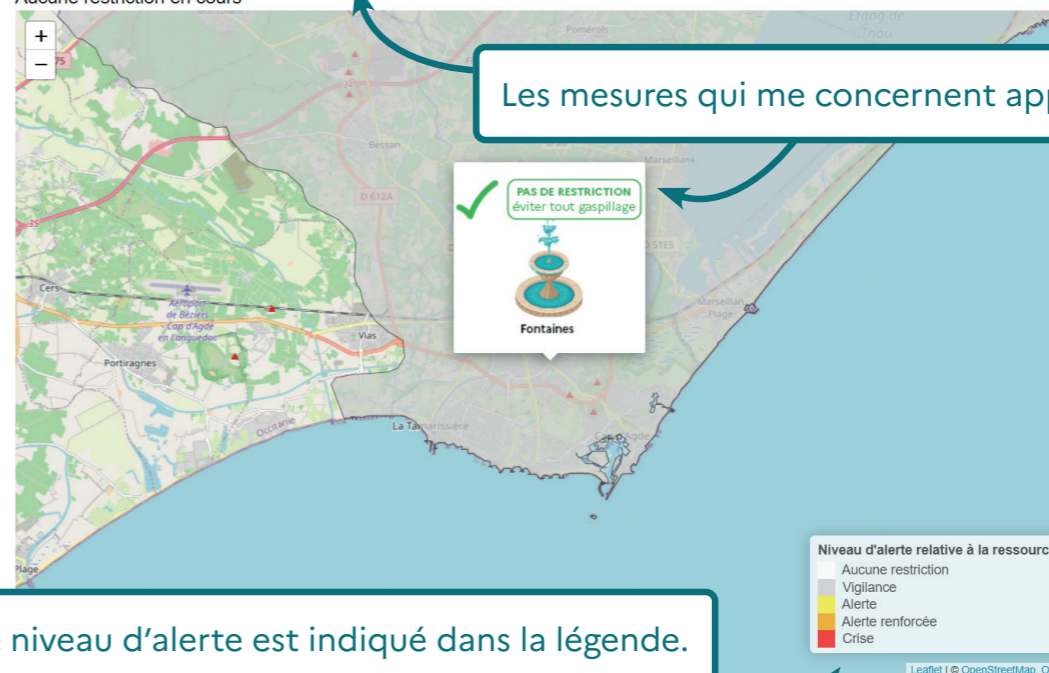
RestrEau 34 : connaître les restrictions d'usage de l'eau dans ma commune à la date du...

RESTRICTIONS QUI S'APPLIQUENT

À l'adresse : Agde

Sensibiliser le grand public et les collectivités à l'usage économe de l'eau.

Aucune restriction en cours



Les mesures qui me concernent apparaissent.

Le niveau d'alerte est indiqué dans la légende.